



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des personnels administratifs,
techniques, sociaux et de santé**

**Rectorat
DPATSS 2**

Affaire suivie par :
Hakima Ancer
Tél : 04 72 80 61 44
Mél : dpatss@ac-lyon.fr

92, rue de Marseille
69007 Lyon

Le Recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon
Chancelier des universités

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles 352-1 à 352-6 ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié, concernant l'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique, pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif au statut des adjoints administratifs des administrations de l'Etat.

A R R Ê T E

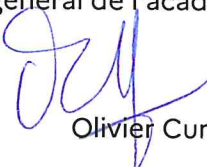
Article 1 : La composition de la commission chargée d'émettre un avis sur le recrutement par la voie contractuelle des travailleurs handicapés dans les corps susvisés ouvert au titre de l'année 2023/2024 est fixée ainsi :

- Madame Hakima Ancer, directrice des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé ;
- Monsieur Loïc Gandin, correspondant handicap à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire ;
- Madame Stéphanie Delpierre, adjointe à la directrice de l'école inclusive.

Article 2 : Le jury ainsi constitué se réunira le jeudi 27 avril 2023 à 8 heures 30 en salle Pasteur Accueil au rectorat de l'académie de Lyon ;

Article 3 : le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 31 mars 2023
Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie


Olivier Curnelle